



Démarche Aquaculture Durable d'AQUALANDE

Le produit

La pisciculture d'eau douce française est dominée majoritairement par la truite arc-en-ciel. Sa production est assurée par plus de 800 sites de production et une cinquantaine d'ateliers de transformation répartis globalement sur l'ensemble du territoire. **La truite est la 5^{ème} espèce de poissons la plus consommée en frais** derrière le saumon, le cabillaud, le merlan et le lieu noir, par les ménages français.

Principes

1°) Contrôle par organisme tiers de la démarche via le système de management "qualité et environnement" des piscicultures basé sur la norme Agri confiance NF V01 007 de l'ensemble de la filière (depuis le centre de sélection génétique, des reproducteurs jusqu'au produit fini.)

2°) Mise en place d'indicateurs objectifs, significatifs et mesurables révisés annuellement avec un plan de progrès réévalué pour mettre en oeuvre une amélioration continue des pratiques.

Objectifs de la démarche

Faire bénéficier aux clients de produits aquacoles issus de piscicultures :

- Respectueuses de leur environnement ;
 - o Piscicultures bien dimensionnées aux capacités des rivières, en amont de bassin versant en milieu préservé.
 - o Autodiagnostic sur 8 nuisances (rejets, nuisances visuelles, olfactives...) pour garantir des pratiques respectueuses des autres activités et du voisinage sur les cours d'eau.
 - o Mise en oeuvre de plan de management environnemental (analyses des rejets par des laboratoires extérieurs, étude du peuplement des invertébrés aquatiques « IBGN » sur tous les sites).
- Optimisant le bien-être des poissons, la santé animale et la santé publique ;
 - o Densités d'élevage adaptées.
 - o Alimentation : développement d'aliment aquacole utilisant un minimum de farines et huiles de poissons issu de pêche sous quotas et utilisation de ressources renouvelables (végétaux et revalorisation de déchets de la pêche).
 - o Prévention sanitaire : plan de management sanitaire sur chaque site intégrant un suivi sanitaire renforcé, le recours à la vaccination et l'usage très limité des antibiotiques.
- Soucieuses des conditions de travail et impliquées dans le développement local ;
 - o Développement de l'emploi local en milieu rural (présence à proximité des sites).
 - o Grande implication dans tous les schémas de gestion de l'eau des bassins versants en relation avec les collectivités territoriales.
 - o Développement de partenariats avec l'enseignement professionnel.
 - o Sécurité du personnel : plan d'évaluation et de suivi des risques.
 - o Formation permanente des pisciculteurs.
- Assurant la pérennité économique de leur exploitation,
 - o Organisation des pisciculteurs sous forme coopérative et maîtrise de la valeur ajoutée.
 - o Suivi des résultats technico-économiques afin de veiller à l'équité des résultats entre exploitations et à la pérennité des piscicultures.

Contacts :

Emmanuel Mazeiraud : 05 58 05 61 00

CIPA (Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture) : 01 40 58 68 00